



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

## PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 MARS 2023 A 18H

L’an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard – CARMINATI Antoinette – BLANCHARD Patrick – BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – PIRE Sébastien - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

**Procurations** : DUROU Marion donne procuration à FIGUEIREDO Jessica - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine - JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard.

A été nommé secrétaire : BLANCHARD Patrick

M le Maire propose aux membres présents de rajouter deux questions à l’ordre du jour : Nouveau compromis de vente avec la SAEM SEGARD sur la totalité des parcelles sises rue du Sallet – les Casalèdes création lotissement et Aide à un administré.  
A l’unanimité, les membres présents acceptent le rajout des deux questions à l’ordre du jour.

### QUESTION 1

Rapporteur : M le Maire

**Approbation du procès-verbal et des délibérations du Conseil Municipal du mardi 31 janvier 2023**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

### QUESTION 2

Rapporteur : M le 1<sup>er</sup> Adjoint

**Vote du compte administratif 2022**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

### QUESTION 3

Rapporteur : M le Maire

**Vote du compte de gestion 2022 du receveur**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

### QUESTION 4

Rapporteur : M le Maire

**Affectation du résultat 2022**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

MAIRIE DE *Lirac*

1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr

PROCES-VERBAL  
D’AFFICHAGE

SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 21 MARS 2023

A 18H

**QUESTION 5**

Rapporteur : M le Maire

**Vote des taux 2023**

Pas d’Intervention

**Unanimité**

**QUESTION 6**

Rapporteur : M le Maire

**Vote du Budget Primitif 2023**

Pas d’Intervention

**Unanimité**

**QUESTION 7**

Rapporteur : M le Maire

**Choix des entreprises travaux aménagement RD26**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 8**

Rapporteur : M le Maire

**Souscription d’un emprunt auprès de la Caisse d’Epargne**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 9**

Rapporteur : M le Maire

**Souscription d’un prêt relais auprès de la Caisse d’Epargne**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 10**

Rapporteur : M le Maire

**Demande de subvention, amende de police, pour les travaux de création d’une place Chantegrillet**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 11**

Rapporteur : M le Maire

**Nouveau compromis de vente avec la SAEM SEGARD sur la totalité des parcelles sises rue du Sallet – les Casalèdes création lotissement**

Interventions : P. BLANCHARD – A. BROUARD.

**Unanimité**

**QUESTION 12**

Rapporteur : Mme CARMINATI

**Aide à un administré**

Interventions : P. BLANCHARD – S. BOINEAU.

**Unanimité**

**QUESTION 13**

Rapporteur : M le Maire

**Décisions du Maire**

Pas d’intervention.

**PROCES-VERBAL  
D’AFFICHAGE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité


**SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**QUESTION 14**  
Questions diverses

**DU MARDI 21 MARS 2023  
A 18H**

La séance est levée à 19H50

**Le Secrétaire  
Patrick BLANCHARD**



**Le Maire  
Cédric CLEMENCE**



**MAIRIE DE** *Lirac*

1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
[www.lirac.fr](http://www.lirac.fr)



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09-2023

Nature de l'acte : 7.1 Décisions Budgétaires

Séance du 21 mars 2023

DÉPARTEMENT DU GARD  
 Arrondissement de Nîmes  
 Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 3 Procurations

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage
14/03/2023

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 et publication

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à dix-huit heures,  
 Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - PIRE Sébastien - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

**Procurations :** DUROU Marion donne procuration à FIGUEIREDO Jessica - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine - JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard.

A été nommé secrétaire : BLANCHARD Patrick

### OBJET : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard LAVINA, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délégué aux finances, délibérant sur le compte administratif 2022 dressé par Monsieur Cédric CLEMENTE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président pour présider au vote du Compte Administratif,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Bernard LAVINA, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,

Considérant que Monsieur Cédric CLEMENTE, Maire s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Bernard LAVINA, pour le vote du Compte Administratif,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2022, arrêté comme suit :

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	DEPENSES		RECETTES	
	Section de fonctionnement	A	G	H
		705 492,45	960 072,86	
	Section d'investissement	B	I	J
		307 180,81	130 526,55	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00	I (si excédent) 46 149,28	
		(si déficit)	(si déficit)	
	Report en section d'investissement (001)	D 72 487,90	J (si excédent) 0,00	
		(si déficit)	(si déficit)	
		=	=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D 1 085 161,16	= G+H+I+J 1 136 748,69	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 377 184,53	L 505 431,50	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 377 184,53	= K+L 505 431,50	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 705 492,45	= G+I+K 1 006 222,14	
	Section d'investissement	= B+D+F 756 853,24	= H+J+L 635 958,05	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 462 345,69	= G+H+I+J+K+L 1 642 180,19	

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le 1<sup>ER</sup> adjoint,  
 Bernard LAVINA



MAIRIE DE *Lirac*

1 Place de la Mairie  
 (Robert MORINO)  
 30126 LIRAC

Mairie  
 04.66.50.01.54  
 Mairie annexe  
 04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
 www.lirac.fr



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 3 procurations

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage
14/03/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le 23.03.2023

ID : 030-213001498-20230321-DEL\_10\_2023-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 10-2023

Nature de l'acte : 7.1 Décisions Budgétaires

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - PIRE Sébastien - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

**Procurations :** DUROU Marion donne procuration à FIGUEIREDO Jessica - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine - JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard.

A été nommé secrétaire : BLANCHARD Patrick

### OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

**MAIRIE DE Lirac**  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr

Le Maire,  
Cédric CLEMENTE



Delibération n°10/2023



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

Envoyé en préfecture le 23/03/2023  
Reçu en préfecture le 23/03/2023  
Affiché le 23-03-2023  
ID : 030-213001498-20230321-DEL\_11\_2023-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11-2023

Nature de l'acte : 7.1 Décisions Budgétaires

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - PIRE Sébastien - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

**Procurations :** DUROU Marion donne procuration à FIGUEIREDO Jessica - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine - JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 3 Procurations

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage
14/03/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

A été nommé secrétaire : BLANCHARD Patrick

### OBJET : AFFECTATION RESULTAT 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE, Maire de la Commune, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT DE LA SF VERS LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-72 487,90 €		-176 654,26 €	Dépenses 377 184,53 €	128 246,97 €	-120 895,19 €
				505 431,50 €		
FONCT	46 149,28 €	0,00 €	254 580,41 €	Recettes		300 729,69 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	300 729,69 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu (c/1068)	120 895,19 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	179 834,50 €
Total affecté au c/1068 :	120 895,19 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022	0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,  
Cédric CLEMENTE



MAIRIE DE Lirac  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 3 procurations

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage
14/03/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le 23.03.2023

ID : 030-213001498-20230321-DEL\_12\_2023-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12-2023

Nature de l'acte : 7.2 Vote des taux des contributions directes et des exonérations

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - PIRE Sébastien - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

**Procurations** : DUROU Marion donne procuration à FIGUEIREDO Jessica - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine - JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard.

A été nommé secrétaire : BLANCHARD Patrick

### OBJET : VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2023

Monsieur LAVINA, Adjoint aux finances et ressources humaines, rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la TH et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versée par l'Etat.

Il est proposé au Conseil Municipal, pour 2023, de ne pas augmenter les taux d'imposition qui restent les suivants :

- Taux (global) de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à **42.50 %**
- Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à **93.67 %**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

#### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Décide de maintenir** les taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2023 soit :
  - Taux (global) de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à **42.50 %**
  - Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à **93.67 %**
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette décision.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

Monsieur le Maire  
Cédric CLEMENTE



MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr

Délibération n°12/2023



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 3 procurations

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage
14/03/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le 23.03.2023

ID : 030-213001498-20230321-DEL\_13\_2023-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 13-2023

Nature de l'acte : 7.1 Décisions Budgétaires

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette – BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – PIRE Sébastien - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

**Procurations** : DUROU Marion donne procuration à FIGUEIREDO Jessica - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine - JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard.

A été nommé secrétaire : BLANCHARD Patrick

### OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 06 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,  
Vu l'instruction M14,  
Vu le Compte Administratif 2022 et le Compte de gestion 2022 du budget principal ainsi que l'affectation du résultat,  
Vu le projet du Budget Primitif 2023  
Vu l'état de la dette,  
Vu l'état des subventions et des participations,  
Vu l'avis favorable de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à l'unanimité :

- **Le Budget Primitif 2023**, en annexe, qui intègre d'une part, les restes à réaliser et d'autre part, les résultats reportés 2022.
- **Le Budget Primitif 2023** adopté avec reprise des résultats de l'année 2022, présente un équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et un équilibre en dépenses et en recettes d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement	970 796,90 €
Section d'investissement	1 644 986,13 €

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr

Monsieur le Maire,  
Cédric CLEMENTE



Délibération n°13/2023





DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 3 procurations

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage
14/03/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le 23.03.2023

ID : 030-213001498-20230321-DEL14\_2023-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 14-2023

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - PIRE Sébastien - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

**Procurations :** DUROU Marion donne procuration à FIGUEIREDO Jessica - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine - JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard.

A été nommé secrétaire : BLANCHARD Patrick

### OBJET : CHOIX DES ENTREPRISES TRAVAUX AMENAGEMENT RD 26

M le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des travaux d'aménagement de la RD 26 en agglomération.

M le Maire rappelle qu'une convention constitutive de groupement de commandes entre l'agglomération du Gard Rhodanien et la commune a été signée et précise que la consultation du marché à procédure adaptée a fait l'objet de publications sur la plateforme acheteur « Dematis » du Réveil du Midi, le 09 janvier 2023 et dans le Réveil du Midi n°2760 du 13 au 19 janvier 2023.

M le Maire indique que trois entreprises ont soumissionné avant la date limite de remise des offres pour le lot 1, CARMINATI, SCAIC et SAS PELLET et deux entreprises ROBERT TP et COLAS, pour le lot 2.

Au vu de l'analyse et du classement du Maître d'Œuvre et après avis favorable de la commission MAPA en date du 01 Mars 2023, M le Maire demande au conseil municipal d'accepter l'offre économiquement la plus avantageuse pour le lot 2 qui est celle de l'entreprise ROBERT Travaux Publics, pour son offre d'un montant de 1 397 946.90 € HT soit 1 676 336.28 € TTC.

Concernant le lot 1, M le Maire informe que c'est le conseil communautaire, compétent, qui décidera de l'attribution de celui-ci.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** les modalités de consultation des entreprises,
- **Approuve** le déroulement de la consultation,
- **D'accepter l'offre, pour le lot 2, de l'entreprise ROBERT Travaux Publics, pour un montant de 1 397 946.90 € HT soit 1 676 336.28 € TTC,**
- **Autorise** M le Maire à signer le marché ainsi que toutes pièces relatives à son exécution.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr

Le Maire,  
Cédric CLEMENTE



Délibération n°14/2023



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 3 procurations

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage
14/03/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le 23.03.2023

ID : 030-213001498-20230321-DEL\_15\_2023-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 15-2023

Nature de l'acte : 7.3 Emprunts

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - PIRE Sébastien - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

**Procurations :** DUROU Marion donne procuration à FIGUEIREDO Jessica - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine - JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard.

A été nommé secrétaire : BLANCHARD Patrick

### OBJET : Souscription d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour les besoins de financement de l'opération « Travaux d'Aménagement de la RD26 », il est opportun de recourir à un emprunt, à hauteur de 100 000 €.

Cet emprunt figure au Budget prévisionnel 2023.

Deux établissements bancaires ont été consultés, depuis an, et un seul s'est déplacé en mairie afin de faire une offre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à réaliser auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON un emprunt d'un montant de 100 000,00 €, dont le remboursement s'effectuera sur une durée de 15 ans.  
Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds :
  - Prêt à taux fixe 4,12 %
  - Frais de dossier : 0,15 %
- Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

Monsieur le Maire,  
Cédric CLEMENTE



Délibération n°15/2023

MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 3 procurations

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage
14/03/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le 23-03-2023

ID : 030-213001498-20230321-DEL\_16\_2023-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### N° 16-2023

Nature de l'acte : 7.3 Emprunts

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette - BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica - JOSSIN Angélique - GALHAC Christian - PIRE Sébastien - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

**Procurations :** DUROU Marion donne procuration à FIGUEIREDO Jessica - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine - JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard.

A été nommé secrétaire : BLANCHARD Patrick

### OBJET : Souscription d'un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour les besoins de financement des opérations « Travaux d'Aménagement de la RD26 – Climatisation de l'école - Crypte », il est opportun de recourir à un prêt relais pour la part des subventions, à hauteur de 265 941 €.

Deux établissements bancaires ont été consultés, depuis an, et un seul s'est déplacé en mairie afin de faire une offre.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le Maire à réaliser auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC ROUSSILLON un prêt relais d'un montant de 265 941 €, dont le remboursement s'effectuera in fine.  
Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes, étant précisé que les intérêts ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.
  - Durée : 24 mois
  - Taux Fixe : 3,70 %
  - Frais dossier : 0,15%
- Les intérêts sont calculés sur les sommes utilisées au prorata du nombre de jours. Ils sont payables annuellement, sans capitalisation.  
Les remboursements pourront intervenir à toute date, en fonction de l'encaissement des recettes, et sans pénalité.
- Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.
- Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

Monsieur le Maire  
Cédric CLEMENTE



MAIRIE DE *Lirac*  
1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 3 procurations

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage
14/03/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le 23-03-2023

ID : 030-213001498-20230321-DEL\_17\_2023-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 17-2023

Nature de l'acte : 7.5 Subventions

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette – BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – PIRE Sébastien - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

**Procurations** : DUROU Marion donne procuration à FIGUEIREDO Jessica - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine - JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard.

A été nommé secrétaire : BLANCHARD Patrick

### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UNE PLACE CHANTEGRILLET

M le Maire informe le Conseil Municipal que la collectivité peut bénéficier d'une subvention pour la réalisation d'une place situé Chantegrillet.

Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- Création d'une place Chantegrillet.

L'avant-projet réalisé par la société CARMINATI, permettra la réalisation de place de stationnement supplémentaire limitant ainsi le stationnement anarchique le long de la RD 26 et une sécurisation des piétons et cyclistes.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 28 500 € H.T.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,  
Cédric CLEMENTE



MAIRIE DE *Lirac*

1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr

Délibération n°17/2023



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 3 procurations

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage
14/03/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Envoyé en préfecture le 23/03/2023  
Reçu en préfecture le 23/03/2023  
Affiché le 23-03-2023  
ID : 030-213001498-20230321-DEL\_18\_2023-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18-2023

Nature de l'acte : 3.2 Aliénations

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette – BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – PIRE Sébastien - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

**Procurations :** DUROU Marion donne procuration à FIGUEIREDO Jessica - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine - JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard.

A été nommé secrétaire : BLANCHARD Patrick

**OBJET : NOUVEAU COMPROMIS DE VENTE AVEC LA SAEM SEGARD SUR LA TOTALITÉ DES PARCELLES SISES RUE DU SALLET - LES CASALÈDES CRÉATION D'UN LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il convient de modifier le compromis de vente avec la SAEM SEGARD sur la totalité des parcelles sises rue du Sallet - Les Casalèdes, en vue de la création d'un lotissement, soit les parcelles cadastrées section C numéro 301,744, 746, 1066 et 1067.

Monsieur le Maire précise que le prix initialement prévu, 31.02€/m<sup>2</sup>, a été réévalué à la hausse soit à 34€/m<sup>2</sup>.

Le tableau ci-dessous récapitule les parcelles concernées et leur coût de vente :

PARCELLES	SURFACE	PRIX INITIAL (31.02€)	NOUVEAU PRIX (34€)
C301, C744, C1066p T C1067p	5 653 m <sup>2</sup>	175 355 €	192 202 €
C746	431 m <sup>2</sup>	13 370	14 654 €
TOTAL	6 084 m <sup>2</sup>	188 725 €	206 856 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** la modification du prix de vente au m<sup>2</sup> passant de 31.02€ à 34€.
- **AUTORISE** le Maire à signer un nouveau compromis de vente avec la SAEM SEGARD sur la totalité des parcelles sises rue du Sallet - Les Casalèdes, en vue de la création d'un lotissement, soit les parcelles cadastrées section C numéro 301,744, 746, 1066 et 1067.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

Monsieur le Maire  
Cédric CLEMENTE



Délibération n° 18/2023

MAIRIE DE *Lirac*

1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr



DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12 + 3 Procurations

Date de la convocation
14/03/2023

Date d'affichage
14/03/2023

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Affiché le 23-03-2023

ID : 030-213001498-20230321-DEL\_19\_2023-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19-2023

Nature de l'acte : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance du 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi 21 mars à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - LAVINA Bernard - CARMINATI Antoinette – BLANCHARD Patrick - BOINEAU Sandrine - FIGUEIREDO Jessica – JOSSIN Angélique – GALHAC Christian – PIRE Sébastien - AYME Stéphane - BROUARD Aurélie - VAUTRIN Éric

**Procurations** : DUROU Marion donne procuration à FIGUEIREDO Jessica - RUBIS Quentin donne procuration à BOINEAU Sandrine - JEAN Alexandra donne procuration à LAVINA Bernard.

A été nommé secrétaire : BLANCHARD Patrick

**OBJET : Délibération portant sur une aide financière à un administré**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une personne de Lirac rencontre des difficultés financières.

À la suite de problèmes avec le prestataire Véolia, cette personne rencontre des difficultés financières pour finir le mois.

Monsieur le Maire et la Commission d'Action Sociale proposent aux membres présents une aide exceptionnelle à hauteur de 200 €.

Le paiement se fera directement sur le compte bancaire de l'intéressé.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire, les membres présents, après concertation et vote à l'unanimité :**

- Acceptent l'aide exceptionnelle à hauteur de 200 €,
- Autorise le Maire à procéder au mandatement.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

Monsieur le Maire  
Cédric CLEMENTE



MAIRIE DE *Lirac*

1 Place de la Mairie  
(Robert MORINO)  
30126 LIRAC

Mairie  
04.66.50.01.54  
Mairie annexe  
04.67.00.46.54

secretariat@lirac.fr  
www.lirac.fr

Délibération n°19/2023